

Date de l'arrêté : 04/06/2025	République Française Département : PAS-DE-CALAIS Arrondissement : Arras ECURIE - Commune
Objet : Arrêté de circulation	

ARRÊTÉ

N° AR_2025_017

portant Arrêté de circulation

Nous, Charline CAILLIEREZ, Maire de la Commune d'Ecurie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes, Vu le Code de la Route et ses textes modificatifs,

Vu le Règlement de la Voirie Routière, Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, notamment ses art. 25 et 27,

Vu l'instruction interministériel sur la signalisation routière,

Vu la demande présentée par l'entreprise ATU-SADE CGTH ARTOIS LENS sise 300 rue de 1er mai prolongé Parc de la Galance 62430 SALLAUMINES en date du 02 juin 2025,

Vu que la société ATU-SADE CGTH ARTOIS LENS sise 300 rue de 1^{er} mai prolongé Parc de la Galance 62430 SALLAUMINES procédera à des travaux de branchements de deux compteurs d'eau, à compter du 16 juin 2025 pour une durée de 15 jours, D60 - Rue de Roclincourt 62223 ECURIE.

ARRETONS

Article 1^{er} : La signalisation réglementaire au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par :

- le service travaux de la société ATU-SADE CGTH ARTOIS LENS

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune d'Ecurie par les soins de Madame le Maire, au lieu habituel de publication des actes administratifs.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Commandant du Groupement de la Gendarmerie de Vimy,
Monsieur le Directeur de la société ATU-SADE CGTH ARTOIS LENS,

AR_2025_017

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'Arras,
Monsieur le Directeur de la MDADT de l'Arrageois,

sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ECURIE, le 04 juin 2025

